



No de résolution
ou annotation

47^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 7 avril 2026, à 12 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de monsieur Francis Murphy.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, membre du conseil d'administration
M^{me} Chantal Croteau, membre du conseil d'administration
M^{me} Émilie Dumas, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Caroline Lapointe, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT ABSENTS :

M^{me} Karine Gaudet, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M. Adel Trabelsi, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

INVITÉS :

M. Claude Pouliot, consultant
M^{me} Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M^{me} Manon Lanthier, directrice, Service des ressources éducatives
Mme Caroline Neveu, coordonnatrice aux communications
M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Francis Murphy, président, constate le quorum et ouvre la séance à 12 h.

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que la procédure de confirmation de la présente rencontre est conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique ainsi qu'aux dispositions du Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :



No de résolution
ou annotation

47^E SÉANCE

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Vérification de la procédure de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des conflits d'intérêts
5. Désignation de la direction générale adjointe et direction du service des ressources éducatives
6. Redécoupage des bassins de clientèle 2026-2027
7. Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation
8. Questions diverses
9. Levée de la séance

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil d'administration.

DÉSIGNATION DA LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTRICE, SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

M. Claude Pouliot, consultant, a accompagné le comité de sélection pour la réalisation du processus de sélection de la direction générale adjointe et direction du Service des ressources éducatives.

Il informe le conseil de la démarche suivie et confirme la recommandation du comité à M. Jean-François Pressé

Conformément à la recommandation du comité de sélection, M. Jean-François Pressé, directeur général, confirme la désignation de Mme Marie-Dominic Villeneuve au poste de directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources éducatives.

CA_039-25-26

Motion de félicitations

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Marie-Dominic Villeneuve au poste de directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources éducatives;

CONSIDÉRANT que cette nomination reconnaît ses compétences, son engagement et sa contribution au sein du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité

QUE le conseil adresse ses plus sincères félicitations à Mme Villeneuve pour sa nomination et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Adoptée

CA_040-25-26

REDÉCOUPAGE DES BASSINS DE CLIENTÈLE 2026-2027

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèle pour les ordres préscolaires et primaires projetées par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces déjà exprimés par le Centre de services scolaire;

No de résolution
ou annotation

47^E SÉANCE

CONSIDÉRANT les nombreux projets de constructions résidentielle dans le secteur de Val-d'Or, notamment à proximité des écoles Sainte-Marie et Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil de ces écoles;

CONSIDÉRANT l'aménagement de nouvelles classes à l'école Notre-Dame-de-Fatima et à l'école Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT les travaux du comité d'analyse de la clientèle;

CONSIDÉRANT le projet de redécoupage des bassins de clientèle des écoles Sainte-Marie, Sainte-Lucie et Notre-Dame-de-Fatima présenté;

CONSIDÉRANT que les mesures d'accueil et de transition qui seront mises en place;

CONSIDÉRANT qu'un parent a toujours la possibilité de faire une demande de choix d'école pour son enfant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le projet redécoupage 2026-2027 soit adopté tel que présenté;

QUE l'école Notre-Dame-de-Fatima soit l'école de quartier des élèves résidants dans les secteurs suivants à compter de 2026-2027 :

- le secteur délimité par la Rivière Thomson à l'ouest, la 3^e avenue au nord, la rue Giguère à l'est et le boulevard Barrette au sud sera dorénavant l'école Notre-Dame-de-Fatima;
- le secteur délimité par la rue Drolet à l'ouest, le boulevard Forest au nord, la rue Poirier à l'est et la rue des Pins au sud;
- la rue des Hauts-Bois à l'est du boulevard Sabourin

Adoptée

CA_041-25-26

MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 POUR DU TEMPS DE CONCERTATION

CONSIDÉRANT la demande de modification au calendrier scolaire reçue :

École	Nombre de journées de concertation demandées
École secondaire Le Transit	4 journées

CONSIDÉRANT que la demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu aux régimes pédagogiques du secteur jeunes;



No de résolution
ou annotation

47^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;
- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement et à la direction générale.

Adoptée

QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.

M. Francis Murphy
Membre du conseil d'administration

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale